

Numéro : 19.180.009  
(à compléter par la FDC36)

**PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2024-2025**  
**Obligatoire pour chasser le sanglier à partir du 15 août 2024**

**(uniquement pour les territoires de plus de 5 hectares  
non bénéficiaires d'un plan de chasse**

(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

**IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE**

**Identité du demandeur :**

Nom - Prénom : SOULAS Stéphane

**Rayer la mention inutile :** Propriétaire ou Mandataire

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

**DESCRIPTION DU TERRITOIRE**

Commune : Saint-Août

Lieu-dit principal : Les Giraudons

Superficies (d'après les natures cadastrales)				
Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
1		22ha 90a 55ca 22		23

Fait à Montipouret, le 18 décembre 2024 Signature du demandeur :

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 20 décembre 2024

Le Président,  
Laurent GANDILLOT.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'INDRE  
B.P.12  
46, Bd du Moulin Neuf  
36001 CHATEAUROUX Cédex

Laurent Gandillot

